



Ecole Saint-Michel Saint-Pierre

Ecole privée catholique maternelle et primaire

5, rue du Président Coty 33440 Ambarès

Tél. : 05 56 38 80 81

Fax : 05 56 77 57 71

Email : ecolesaintmichelsaintpierre.ambares@orange.fr

Ambarès, samedi 1 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Chaque établissement a reçu du Rectorat dans la journée du vendredi 31 août 2018, une directive concernant les mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires à la rentrée 2018.

Ces directives indiquent que l'ensemble du territoire est maintenu au niveau « Sécurité renforcée – risque attentat ». C'est ce que le logo « Vigipirate » que vous trouverez aux portes de l'établissement signifie. Cette posture Vigipirate s'appliquera jusqu'au 20 octobre 2018.

Les mesures de sécurité à appliquer à la rentrée 2018 sont les suivantes :

- L'accueil des élèves est assuré par plusieurs adultes aux portails de l'école. L'accès est donc limité aux personnels et aux élèves dont l'identité est connue.
- Une exception sera faite pour les élèves entrant pour la première fois dans le système scolaire, à savoir les toutes petites sections (TPS) et petites sections (PS). Dans ce cas, deux personnes maximum par enfant seront accueillies. Avec les vérifications d'usage.
- L'accès des personnes extérieures à l'école ou à l'établissement scolaire pour des raisons dûment justifiées devra faire l'objet d'une vérification d'identité et d'un contrôle visuel des sacs systématiques.
- Un contrôle visuel des sacs des élèves doit être régulièrement effectué.
- Les attroupements devant l'école ou l'établissement scolaire devront être évités.
- Une attention particulière sera portée à tout colis ou comportement suspect

Ainsi, conformément à ces directives, le lundi 3 septembre 2018, jour de la rentrée des classes se déroulera de la manière suivante :

Pour les élémentaires : seuls les élèves entreront dans l'école du côté des élémentaires dans l'ordre suivant des classes (CM1/CM2, CM1, CE2, CE1/CE2, CP/CE1, CP et ULIS afin que les enseignantes et les personnels de l'école fassent les vérifications indiquées ci-dessus et accueillent au mieux chacun d'entre vous. Une fois que votre enfant sera entré dans l'établissement, nous vous invitons à partir afin d'éviter tout attroupement.

Pour les maternelles : seuls les élèves entreront dans l'établissement du côté des maternelles. Une exception sera faite pour les élèves entrant pour la première fois dans le système scolaire, à savoir les toutes petites sections (TPS) et petites sections (PS) qui n'ont pas déjà été scolarisé à l'école (les PS de la classe de PS/MS rentreront seuls dans l'établissement). Dans ce cas, deux personnes maximum par enfant seront accueillies. Avec les vérifications d'usage. Une fois que votre enfant sera entré dans l'établissement, nous vous invitons à partir afin d'éviter tout attroupement.

Comptant sur votre compréhension et votre coopération,

Cordialement,

Nathalie Marc